



VILLE
DE
PENMARC'H
FINISTÈRE

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU MERCREDI 6 OCTOBRE 2021

L'An deux mil vingt et un le six du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Gwenola LE TROADEC, Maire.

À 18 h 30 Madame le Maire, Gwenola LE TROADEC, déclare la séance ouverte et remercie les conseillers de leur présence.

Madame le Maire donne les informations municipales suivantes :

S'adressant à M. Raynald TANTER : « vous avez demandé la parole pour une brève intervention en amont de l'entame de l'ordre du jour, cela vous est bien sûr accordé à titre exceptionnel ».

Madame le Maire souhaite donner une première information à propos de la réunion qui s'est tenue le vendredi 24 septembre dernier consacrée à l'avenir du Musée de la Préhistoire. « Y étaient présents des représentants de la DRAC Bretagne, de l'Université de Rennes 1, de la Région Bretagne, du Département, de la Communauté des Communes du Pays Bigouden Sud, du comité de sauvegarde du musée et des élus de la commune de Penmarc'h dont M. Raynald TANTER et du directeur général des services. Les questions sont les suivantes : l'avenir du bâtiment, celui des collections et enfin, celui de l'étude Abaque. L'ensemble des acteurs s'est accordé sur l'intérêt national voir international des collections et du site. Chaque partie concernée a conclu qu'elle n'avait pas vocation à porter un tel projet mais qu'elle acceptait de le faire via la mise en place d'un comité de pilotage. Il a été dit que la commune de Penmarc'h n'avait ni la capacité technique, ni la capacité financière de porter seule ce projet. Une demi-heure avant la fin de la réunion, j'ai demandé à ce que des décisions concrètes soient prises. Mme Valérie DRÉAU Conseillère communautaire déléguée aux sites et équipements d'intérêt communautaire a proposé que ce sujet revienne en discussion aux élus de la CCPBS et à son Président, M. Stéphane LE DOARÉ. M. Christophe PASSARELLO de la DDFIP du Finistère a convenu qu'il était urgent de faire une visite sur site en présence des représentants de l'Université de Rennes 1, gestionnaire actuel et de ceux de la CCPBS, ancien gestionnaire par délégation, d'y convier également les représentants de la commune de Penmarc'h. Il préconise la mise en place d'un nouveau comité scientifique pour accompagner et suivre l'évolution de la situation du musée dès la mise en place d'un projet communautaire ».

Mme Gwenola LE TROADEC s'adresse à M. Jean-Louis BUANNIC, lui demandant, en tant que vice-président à la CCPBS de porter ce projet auprès des élus de la CCPBS, de le promouvoir et de le suivre. M. Jean-Louis BUANNIC affirme son engagement sur ce thème redisant la portée internationale de ce site et insiste sur le fait qu'il fallait maintenir une ligne budgétaire communautaire dédiée, au programme pluriannuel.

La deuxième information est empreinte de tristesse. Il s'agit de la mort d'un pêcheur à pied. C'est un décès que nous regrettons tous, dit-elle. Les coefficients sont très forts, en ce moment. On peut connaître la mer et en souffrir. Je souhaite délivrer un message de prévention. La mer est toujours la plus forte. Il faut être encore plus vigilants et prudents.

Pour la troisième et dernière information, Madame le Maire fait un bilan rapide sur la saison de cet été en termes de population. Penmarc'h est passée de 5 300 habitants à 15 000. Soit un triplement de la population entre le 14 juillet et le 31 août ; comme l'an passé. Ce chiffre est confirmé par la gendarmerie. Nous nous étions préparés et nous avons tous su accueillir ces résidents d'été et ces nombreux vacanciers. Un climat détendu et une bonne ambiance étaient de mise. Les gens étaient très contents. La fréquentation et les recettes de nos structures (camping, centre nautique, phares...) ont battu des records. Quant à Cap Caval conclue-t-elle, « on est très content que ça puisse reprendre ! ».

Madame le Maire procède à l'appel de chaque conseiller.

Se sont excusés : Mme Jocelyne LE RHUN (procuration à M. Jean-Marc BREN) ; M. Gilles MERCIER (procuration à Mme Virginie CANON) ; M. Erwan SEZNEC (procuration à M. Jean-Marc BREN) ; Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC (procuration à M. Jean-Paul STANZEL) ; M. Stéphane LE GALL (procuration à Mme Fabienne LE GARS) ; Mme Kristell NICOLLE (procuration à M. Gilles BERNARD) ; M. Fabrice FABRIANO (procuration à Mme Nadine BETROM) et M. Christian BUREL (procuration à M. Raynald TANTER).

Mme Estelle GUICHAOUA, conformément à l'article L 2121.15 du CGCT est désignée **secrétaire de séance** par le Conseil municipal.

Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC arrive à 18h47 et prendra part au vote des délibérations qui suivront.

Le quorum étant atteint le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée, le procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 23 juin 2021.

M. Denis STEPHAN relève, page 8 au point 23, une erreur de césure qui donne un sens erroné au texte. Il est convenu du changement suivant :

« Elle concerne la promotion des langues régionales « Trésor de la Nation ». Cette loi a été votée par l'ensemble des députés bretons suite à un recours d'une soixantaine de députés de la majorité, sans doute téléguidentés par le ministre de l'Education Nationale. Le Conseil Constitutionnel, à notre grand regret, a annulé, le 21 mai dernier, l'article concernant l'enseignement immersif ainsi que l'institution des signes diacritiques ».

« Elle concerne la promotion des langues régionales « Trésor de la Nation ». Cette loi a été votée par l'ensemble des députés bretons. Suite à un recours d'une soixantaine de députés de la majorité, sans doute téléguidentés par le ministre de l'Education Nationale, le Conseil Constitutionnel, à notre grand regret, a annulé, le 21 mai dernier, l'article concernant l'enseignement immersif ainsi que l'institution des signes diacritiques ».

M. Jean-Louis BUANNIC indique qu'il souhaiterait que dans le procès-verbal, au niveau du paragraphe « Le quorum est atteint ... », il soit fait une différence entre les conseillers qui se sont excusés de leur absence, comme lui, et ceux qui ne l'ont pas fait. Il ajoute également que dans la dernière page, il est dit que les questions de la minorité qui n'ont pas pu être traitées « seront transmises à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal ». Or elles ne figurent pas à l'ordre du jour, mais il espère qu'elles le seront « de facto ».

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du mercredi 23 juin 2021 avec les rectifications demandées.

Madame le Maire invite M. Raynal TANTER à prendre la parole, comme cela a été demandé.

M. Raynald TANTER redit son engagement sur le Musée de la Préhistoire et insiste sur le fait que la CCPBS doit porter ce projet.

Il attire l'attention sur le fait que les conseils municipaux doivent être au nombre minimum de 4 dans une année et 1 par trimestre. Il pointe le fait que ce report du conseil en court -qui est passé du 29 septembre au 6 octobre- le fait sortir des textes réglementaires car il laisse le 3^{ème} trimestre juillet/août/septembre, sans instance. « Nous ne ferons pas obstruction » rassure-t-il.

Il ajoute que tous les sujets traités en commission n'apparaissent pas à l'ordre du jour. Cela a été le cas pour les subventions. Il en est de même pour le dernier point urbanisme de ce conseil qui n'a pas été vu en commission.

M. Denis STEPHAN répond qu'il s'agit d'une urgence. D'autres conseillers de la majorité tentent de défendre l'urgence de cette rectification cadastrale dont Mme Marianne CALVEZ.

Madame le Maire met un terme à la discussion qui s'installe et assure à M. Raynald TANTER de prendre bonne note de ces remarques.

Point 1. Désignation du remplaçant de Mme Marlène GRENON en tant que membre de la commission « Culture, vie associative, enfance-jeunesse et communication » (Rapporteur Mme Virginie CANON)

Mme Marie-Claire DUPONT intervient, disant que lorsqu'elle s'était proposée pour le remplacement de Mme Marlène GRENON, c'était uniquement en tant que membre du SIVU de l'EHPAD Menez Kergoff. Concernant le remplacement de Mme Marlène GRENON en tant que membre de la commission « Culture, vie associative, enfance-jeunesse et communication », c'est M. Maurice LE FLOC'H qui se propose.

Mme Virginie CANON fait lecture du rapport.

M. Thomas JONCOUR arrive à 18h53 et prendra part au vote des délibérations qui suivront.

Aucune observation et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération désignant M. Maurice LE FLOC'H comme membre de la commission « Culture, vie associative, enfance-jeunesse et communication » qui se compose désormais ainsi :

1	Gilles BERNARD	5	Kristell NICOLLE	9	Maurice LE FLOC'H
2	Estelle GUICHAOUA	6	Jocelyne LE RHUN	10	Eric RAPHALEN
3	Florence BODÉRE	7	Erwan SEZNEC		
4	Fabrice FABRIANO	8	Fabienne LE GARS		

Point 2. Désignation du remplaçant de Mme Marlène GRENON en tant que membre délégué auprès du SIVU de l'EHPAD Menez Kergoff (Rapporteur Mme Fabienne LE GARS)

Mme Fabienne LE GARS fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération désignant Mme Marie-Claire DUPONT comme membre délégué auprès du SIVU de l'EHPAD Menez Kergoff qui se compose désormais ainsi :

1	Gwenola LE TROADEC	4	Fabrice FABRIANO
2	Denis STEPHAN	5	Nadine BETROM
3	Fabienne LE GARS	6	Marie-Claire DUPONT

Point 3. Centre nautique - Implantation du point location sur la plage du Ster (Rapporteur M. Jean-Marc BREN)

M. Jean-Marc BREN fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération autorisant Madame le Maire à engager les dépenses liées à la mise en place du nouveau point « location nautique » à la plage du Ster sous réserve du rassemblement en amont de l'ensemble des autorisations réglementaires exigées.

Point 4. Assurance statutaire-renouvellement du contrat de groupe (Rapporteur Mme Florence BODÉRE)

Mme Florence BODÉRE fait lecture du rapport.

Mme Gwenola LE TROADEC demande confirmation que c'est bien la proposition n°1 qui a été retenue.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération autorisant Madame le Maire à adhérer au contrat d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère pour les agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL et de retenir la proposition n°1 au taux de 10,75%.

Point 5. Subventions aux associations (Rapporteur M. Gilles BERNARD)

Les élus se relaient pour faire lecture du rapport ; chacun dans le thème qui le concerne.

Mme Estelle GUICHAOUA pour la catégorie « sport et compétition » ; M. Gilles BERNARD pour la catégorie « culture, théâtre, musique et patrimoine » ; Mme Fabienne LE GARS pour la catégorie « vie sociale » et à nouveau M. Gilles BERNARD pour les catégories « loisirs » et « vie scolaire ».

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération autorisant Madame le Maire à allouer aux associations les subventions mentionnées au rapport au titre de l'année 2021, à dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 de la commune, et à signer tout document relatif à ce dossier

Point 6. Garantie d'emprunt - OPAC de Quimper Cornouaille (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il rappelle la nécessité d'une action volontaire sur le logement et spécialement sur les locations à l'année qui manquent cruellement au profit des locations saisonnières plus rémunératrices pour les bailleurs. Si l'on ne fait rien, le risque est de voir partir des habitants sur d'autres communes mieux pourvues en location à l'année. Une autre solution serait la création de lotissements communaux, nous y travaillons.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération autorisant Madame le Maire à garantir l'emprunt de réaménagement souscrit par l'OPAC de Quimper Cornouaille.

Point 7. Budget annexe Cinéma Eckmühl : décision modificative n°1 (Rapporteur M. Jean-Paul STANZEL)

M. Jean-Paul STANZEL fait lecture du rapport. Il rappelle qu'il n'y a pas de souci sur le fonctionnement du cinéma, que celui-ci subit cependant le contre-coup du covid et de la création du cinéma de Pont-L'Abbé, « mais on y croit tous » ajoute-t-il. Il annonce que les travaux d'économie d'énergie engagés sont largement subventionnés au titre du FEDER et rassure sur le fait que ceux-ci ne dénatureront pas le lieu qui gardera tout son charme de « cinéma paradiso ».

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération adoptant cette décision modificative.

Point 8. Participation de la commune aux frais de fournitures scolaires des collégiens (Rapporteur M. Gilles BERNARD)

M. Gilles BERNARD fait lecture du rapport. Il profite de ce point pour faire une parenthèse sur la rentrée scolaire qui s'est extrêmement bien passée après une année qui a été très difficile à l'école du bourg. Il se dit très content. Dans le cadre d'une politique d'accueil des jeunes sur le territoire, le nombre d'élèves est surveillé de près.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération autorisant Madame le Maire à allouer une subvention aux jeunes penmarchais fréquentant les collèges cités pour l'achat de fournitures scolaires pour un montant de 50 € maximum par élève, à signer, elle-même ou son représentant, toute pièce nécessaire au versement de cette contribution dans les conditions énoncées au rapport et disant que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2021 de la commune.

Point 9. Participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (forfait 2021) (Rapporteur M. Gilles BERNARD)

M. Gilles BERNARD fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération autorisant Madame le Maire à allouer une contribution à l'école privée Saint Joseph à la hauteur du coût moyen consenti aux élèves de l'école publique soit : 1 484,43 € pour les enfants d'écoles maternelles et de 526,46 € pour les enfants d'écoles élémentaires, à signer, elle ou son représentant, toute pièce nécessaire au versement de cette contribution dans les conditions énoncées au rapport et disant que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

Point 10. Schéma directeur d'aménagement lumière - Signature d'une convention avec le SDEF (Rapporteur M. Jean-Pierre SAVINA)

M. Jean-Pierre SAVINA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à l'unanimité, la délibération approuvant le projet de *Schéma directeur d'aménagement lumière*, les conditions techniques et financières figurant dans les conventions présentées en annexe et notamment le montant de la prestation qui s'élève à 581 euros TTC pour la collectivité et l'autorisant, elle-même ou son représentant, à signer les conventions ainsi que les éventuels avenants et toute autre pièce nécessaire à l'exécution de la convention.

Point 11. Désignation des référents de quartiers (Rapporteur Mme Virginie CANON)

Mme Virginie CANON fait lecture du rapport.

M. Maurice LE FLOC'H intervient pour noter le caractère louable démocratiquement parlant mais il se dit interpellé par le fait que des personnes non-élues figurent parmi ces référents. Il dit regretter également le manque de concertation sur ce projet car aucun membre de la minorité ne figure parmi les représentants désignés.

Mme Virginie CANON lui rappelle que le sujet a fait l'objet d'un point à l'ordre du jour de la commission « *Solidarités, action sociale et démocratie participative* » en date du mercredi 22 septembre 2021 et qu'aucune réaction n'a été exprimée à ce moment.

Mme Fabienne LE GARS rappelle que lors du dernier mandat, la minorité n'avait pas du tout été concertée.

Mme Virginie CANON lui confirme qu'il ne s'agit pas d'un comité de quartiers, mais d'une liste de référents de quartiers.

Mme Marie-Claire DUPONT dit que les noms étaient de toute façon déjà posés lors de la commission et regrette qu'il n'y ait pas eu d'appel à la population.

Ce à quoi Mme Virginie CANON répond que même si les noms étaient déjà posés, la minorité pouvait intervenir pour ajouter à ces propositions.

M. Jean-Louis BUANNIC et Mme Marie-Claire DUPONT réaffirment le principe démocratique.

M. Gilles BERNARD redit que les commissions sont des temps de discussion où le débat est ouvert, que rien n'est imposé. Il dit que l'équipe de la majorité essaye d'avoir une réflexion sur la démocratie participative, mais que c'est quelque chose de complexe. Le but est de donner du sens à ce que l'on va faire.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à la majorité avec sept abstentions (M. Raynald TANTER, Mme Marie-Claire DUPONT, M. Jean-Louis BUANNIC, Mme Karine COSQUÉRIC, M. Christian BUREL *par procuration* à M. Raynald TANTER, M. Eric RAPHALEN et M. Maurice LE FLOC'H), la délibération désignant les référents proposés et approuvant la nouvelle délimitation des quartiers (cartographie en annexe).

Point 12. Signature de la convention : Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (Rapporteur Mme Estelle GUICHAOUA)

Mme Estelle GUICHAOUA fait lecture du rapport.

Aucune observation n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération autorisant Madame le Maire à signer la convention de financement de l'Appel à Projets pour un socle numérique proposée par le recteur de l'académie.

Point 13. Rue du Musée de la Préhistoire - Mise à jour du cadastre (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport et dit l'importance de faire « coller » le cadastre à la réalité du terrain.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération autorisant Madame le Maire à signer l'acte de rectification d'erreur cadastrale et tout document nécessaire à la rectification de cette erreur matérielle auprès du cadastre.

Point 14. Rectification d'erreur cadastrale (parcelle AY 1405) (Rapporteur M. Denis STEPHAN)

M. Denis STEPHAN fait lecture du rapport.

M. Raynald TANTER comprend l'urgence de cette délibération, mais regrette qu'elle n'ait pas été soumise à une consultation en commission.

Mme Marianne CALVEZ s'insurge en disant que la promesse de vente a déjà été signée en juin et que la vente définitive ne peut pas l'être sans ce document.

M. Eric RAPHALEN rappelle qu'il existe des règles démocratiques.

M. Jean-Paul STANZEL répond que M. Christian BUREL a été contacté à ce sujet par correction, pour information et avis ; que cela n'aurait aucun sens de laisser trainer en reportant au conseil de décembre, qu'il faut être intelligent collectivement. Ce qu'acquiesce M. Jean-Louis BUANNIC.

Aucune observation supplémentaire n'est faite et le Conseil municipal adopte à **l'unanimité**, la délibération autorisant Madame le Maire à signer l'acte de rectification d'erreur cadastrale et tout document nécessaire à la rectification de cette erreur matérielle auprès du cadastre.

Questions de la minorité :

M. Raynald TANTER fait lecture de la première question.

- 1) « **L'application des récentes dispositions** prises récemment par votre majorité en matière d'horaires d'éclairage public a suscité des réactions et critiques particulièrement vives de la part de très nombreux Penmarc'hais, particuliers et professionnels, mais également de visiteurs ayant séjourné sur notre commune durant la période estivale.

Comme nous, vous avez certainement été interpellés sur ce sujet. Au regard de ce qui nous a été rapporté et de ce que nous avons pu constater de par nous-même en nous étant déplacés à maintes reprises sur l'ensemble de la commune, il apparaît que ces nouvelles dispositions ne sont en rien adaptées voire déconnectées de toute réalité de terrain.

Pour une commune qui se veut à la fois attractive et au service de ses habitants, on ne peut que constater que ces nouvelles dispositions vont pour le moins à contre-courant. Qui plus est, elles n'apportent aucune logique de cohérence en matière de couverture des différents secteurs de la commune. »

Mme Gwenola LE TROADEC l'interrompt. Lui dit entendre beaucoup de critiques, mais pas de question. Elle lui demande donc de bien vouloir lui poser une question. M. Raynald TANTER lui répond qu'il est en train de la lire, la question. Donc il ne comprend pas la sienne de question. Mme Gwenola LE TROADEC lui répète donc qu'elle est en attente qu'il lui pose une question. M. Raynald TANTER dit avoir assisté à divers débats, qu'il a le droit d'argumenter sa question. Il ajoute ne pas comprendre le comportement de Madame le Maire qui lui répète ne pas entendre de questions dans son exposé. M. Raynald TANTER lui dit qu'elle fait de l'obstruction et il ajoute : « vous n'allez pas me donner des leçons de démocratie ! ».

M. Jean-Louis BUANNIC intervient en disant que M. Raynald TANTER n'avait pas terminé sa lecture. Mme Gwenola LE TROADEC invite donc M. Raynald TANTER à poursuivre la lecture de cette première question. M. Jean-Paul STANZEL intervient en demandant à l'élue de la minorité de reprendre la lecture de son texte.

M. Raynal TANTER poursuit donc :

« Au-delà de l'aspect plus que lugubre de certains quartiers, la traversée du bourg de Penmarc'h en étant l'exemple le plus parlant, s'ajoute à cela un réel sentiment de dangerosité et d'insécurité.

Ce volet essentiel à nos yeux nous semble ne pas avoir été suffisamment pris en compte par votre équipe.

Sur ce point, nous faisons référence aux propos tenus par Monsieur JP Savina, lors du Conseil municipal du 20 novembre dernier lequel avait mis en avant ce seul critère sécuritaire pour justifier du remplacement des lampadaires dans la rue Runavalen.

Ce dossier particulièrement sensible, une fois encore et contrairement à vos promesses de campagne, n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable auprès de la population.

Nous notons, à l'ordre du jour du présent Conseil, votre proposition de confier au SDEF la réalisation d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière. Force est donc de constater en l'occurrence et selon l'expression consacrée, que la charrue a été mise avant les bœufs. Ceci dénote à l'évidence un défaut de réalisme perspectif en la matière.

Sur l'ensemble de ces points, nous vous remercions de bien vouloir éclairer notre lanterne et celle de nos concitoyens. »

Madame le Maire demande à la cantonade si quelqu'un a entendu une question dans la lecture qui vient d'être faite.

M. Jean-Marc BREN prend la parole et explique pour répondre à la non-question que l'équipe municipale est partie du constat que les véhicules étant équipés de feux, il était peut-être possible de réduire de 15 minutes le matin et de 15 minutes le soir, l'éclairage nocturne de la ville dans une démarche écologique qui de surcroît faisait économiser 20 000 €. Il dit également que la réaction des concitoyens a été entendue et prise en compte d'où le retour à l'éclairage de certaines parties. Il précise qu'il n'est pas possible de parcelliser les coupures de l'éclairage.

M. Jean-Pierre SAVINA s'adresse à M. Raynald TANTER qui regrette de ne pas avoir été informé de cette restriction de l'éclairage en lui rappelant qu'il était présent à la séance du conseil qui a délibéré favorablement à ce sujet et qu'au préalable ce thème avait été à l'ordre du jour de la commission avec le tableau des horaires de coupures en annexe.

M. Raynald TANTER dit que la minorité n'avait pas l'ensemble des éléments.

M. Jean-Louis BUANNIC confirme que ce sujet a bien été vu en commission. Il ajoute que lui-même et M. Raynald TANTER avaient lancé, auprès du SDEF, un dossier de gestion unique des points lumineux.

M. Jean-Pierre SAVINA dit qu'il a questionné le SDEF quant à cette demande, mais que ces derniers ont répondu qu'aucune démarche n'avait été engagée auprès de leurs services. Il précise que le « point par point » n'est pas envisageable financièrement car cette opération reviendrait à 250 000 voire 300 000 €. É raison de 200 € par point lumineux sachant qu'il y en a 17 000 ! Le SDEF a précisé qu'ils sont en train de mettre en place, avec la commune de Pont-L'Abbé, une télégestion sectorisée, mais en aucun cas point par

point. M. Jean-Pierre SAVINA précise que les points des sites touristiques ont été rallumés jusqu'à 1 h00 du matin.

M. Jean-Louis BUANNIC s'engage, en tant qu'administrateur au SDEF, à suivre ce dossier. M. Jean-Pierre SAVINA lui demande de bien vouloir appuyer ce dossier. « Absolument » lui répond M. Jean-Louis BUANNIC.

M. Jean-Pierre SAVINA dit que l'action de cet été était expérimentale

M. Gilles BERNARD remercie M. Jean-Pierre SAVINA et lui assure qu'il est important de pouvoir en débattre. On travaille sur l'énergie de manière globale, dit-il, mais des ajustements sont nécessaires. Il ajoute que les référents de quartiers auront un rôle à jouer dans cette action en allant à la rencontre de la population après cette interruption de 15 mois due aux circonstances sanitaires.

Mme Gwenola LE TROADEC clôt le débat. M. Raynald TANTER ajoute toutefois que la minorité est là pour pointer un certain nombre de choses.

M. Raynald TANTER fait lecture de la seconde question.

- 2) **De très nombreux usagers du site de Pors-carn** nous ont fait part de leur mécontentement quant au manque d'entretien notoire des abords du cheminement piétons/cyclistes. En plus de représenter un danger de par la prolifération de ronces, cela donne une impression de laisser-aller général, très éloigné de l'esprit d'esthétique qui avait prévalu en son temps à la réalisation de ce bel aménagement. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de ce non-entretien ?

Mme Fabienne LE GARS justifie ce « laisser-aller » par la possibilité de pouvoir faire des confitures.

Mme Gwenola LE TROADEC s'étonne qu'aucune réclamation concernant la prolifération de ronces ne soit arrivée en mairie ; mais remercie M. Raynald TANTER de sa question qui va permettre une mise au point sur l'entretien et la propreté durant la période estivale.

M. Jean-Pierre SAVINA explique que, concernant Pors Carn, le paysagiste a conçu ces espaces en harmonie avec le paysage dunaire alentour que ces lieux bénéficient de deux coupes annuelles. Une en début de saison puis une deuxième à l'automne. Il précise que la deuxième coupe a eu lieu la semaine dernière. Cependant s'il faut procéder autrement, cela sera étudié.

M. Karine COSQUÉRIC rappelle que Penmarc'h est une commune touristique et regrette que les bas-côtés ne soient pas entretenus. Elle dit que des gamins sont obligés de marcher sur le bord de la route pour aller à la plage à cause de l'impraticabilité des chemins et elle conclue en disant qu'un minimum d'entretien serait la moindre des choses.

Madame le Maire s'étonne qu'aucune réclamation ait été reçue en mairie.

M. Raynald TANTER fait lecture de la troisième question.

- 3) **Nous constatons malheureusement que**, suite au dernier acte de vandalisme, l'enseigne portant dénomination du Stade municipal Jos Péron n'a toujours pas été remplacée. Nous souhaitons être informés des suites de la plainte que vous avez certainement déposée auprès de la Gendarmerie pour cet acte de vandalisme ainsi que de vos intentions quant au remplacement de la plaque informative du lieu.

Mme Gwenola LE TROADEC dit que tout le monde est ému par ces actes de vandalisme. À chaque fois on a trouvé une solution pour remplacer ; mais ces solutions ne sont pas pérennes et il faut chercher des dispositifs.

M. Jean-Marc BREN se dit abasourdi par ce genre de vandalisme. Il rappelle que la plaque a déjà été changée à trois reprises et qu'aucune solution pérenne n'a encore été trouvée. Il invite la minorité à faire des propositions quand au type d'enseigne et de matériaux qu'il faudrait choisir.

M. Eric RAPHALEN s'exclame : « vous dites donc que ceux qui font ça ont raison ! » « on les laisse gagner ! ».

Pas du tout rétorque M. Jean-Marc BREN. « On ne va pas dépenser l'argent public toutes les semaines pour cela si c'est recassé demain ».

M. Jean-Louis BUANNIC propose une vision politique des choses et l'éclairage de la minorité pour empêcher ces vandalismes. Il faut s'interroger sur la politique à mettre en place.

M. Jean-Marc BREN fait état de la solution « caméras » mais avec une concertation autour de ce projet.

M. Jean-Paul STANZEL rappelle les règles : « les réponses aux questions de la minorité doivent se faire sans débat », « on comprend bien qu'il y a une concertation sécuritaire à ouvrir ».

M. Raynald TANTER fait lecture de la quatrième question.

1. "Plage sans poubelle"

La première saison estivale complète sans poubelle à la plage du Ster étant à présent terminée, quel bilan en tirez-vous ?

Dans un article publié sur le site internet de la commune

(<https://www.penmarch.fr/operation-plage-sans-poubelle-une-experimentation-reussie/>), Madame le Maire manifeste sa "volonté de vivre dans une ville propre", mais ne trouvez-vous pas que les plages n'ont jamais été aussi sales que cet été ?

Dans un autre article également publié sur le site internet de la commune (<https://www.penmarch.fr/operation-plage-sans-poubelle-le-maire-rencontre-les-plagistes/>), "le maire rappelle que l'entretien des plages est assuré comme les années précédentes". Est-ce réellement ce qu'il s'est passé durant cet été ?

Comment expliquer alors que de grandes quantités de déchets et des mégots en nombre sont parfois restés plusieurs jours voire plusieurs semaines en haut de plage avant qu'un passant ne les ramasse puis ne les dépose sur un parking ? Comment expliquer que les feux nocturnes n'ont pas été nettoyés au petit matin, ou que très rarement, alors que c'était systématiquement et quotidiennement le cas auparavant (du lundi au samedi) ?

Enfin, vous expliquiez que "chacun devait ramener ses déchets en rentrant", mais quid des déchets abandonnés sur la plage ? Ne croyez-vous pas qu'il serait plus opportun de développer les containers à tri sélectif sur les parkings plutôt que de voir s'accumuler par endroit des tas de déchets récupérés sur les plages ?

Madame le Maire répond que ce dispositif a commencé comme une expérimentation. Un questionnaire a permis de montrer que 87 % des personnes interrogées étaient satisfaites de cette initiative. Des ambassadeurs ont expliqué notre démarche. Des affichettes ont été posées. De nombreuses villes se sont déjà engagées dans cette démarche de responsabilisation des consommateurs. En montagne, rappelle-t-elle, vous vous baladez avec vos déchets depuis 10 ans. Le Conservatoire du Littoral avait donné l'exemple il y a quelques années en enlevant les poubelles (sans communication d'ailleurs) sur ses sites remarquables.

Madame le Maire conclue en disant qu'il s'agit d'une expérimentation concluante et parle de politique volontariste de la municipalité sur ce sujet.

M. Raynald TANTER fait lecture de la cinquième et dernière question.

2. "Fermeture de l'accès à la Pointe de Pors Carn"

Après le premier été où aucun véhicule à moteur n'a accédé à la Pointe de Pors Carn (ou presque...), quel bilan en tirez-vous ? Cette solution radicale vous donne-t-elle entière satisfaction ? Ne trouvez-vous pas que cela n'a fait qu'empirer les conditions de stationnement et la circulation, notamment dans la rue Scrafic ? N'y avait-il pas d'autres solutions intermédiaires ? Comptez-vous renouveler cette mesure chaque année ? Dans ce cas, ne serait-il pas plus judicieux de réduire la période de fermeture à uniquement l'été (du 15 juin au 15 septembre par exemple) ?

[À noter qu'en date du 4 octobre matin, la barrière n'a toujours pas été retirée comme cela aurait dû être le cas depuis le 1er octobre comme indiqué dans l'article 2021-173 PM. Comment expliquer ce retard ?]

M. Jean-Marc BREN répond que là aussi il s'agit d'un essai. La réouverture la barrière n'a pas encore été faite à cause de la météo précise-t-il. Les riverains interrogés ne souhaitent pas que cette barrière réouvre.

Les gens ont pris l'habitude d'aller se garer plus loin et sont plutôt satisfaits de pouvoir contempler la mer sans avoir la vue gênée par des camping-cars.

Mme Gwenola LE TROADEC propose que le sondage des riverains au sujet de cette barrière à la pointe de Pors Carn, soit une prochaine mission des référents de quartiers.

Madame le Maire propose à l'équipe de la minorité de poser les questions qu'ils n'avaient pas posées lors du dernier conseil en raison de leur défection en début de séance.

M. Raynal TANTER pose la première question :

- 1. Madame la maire, depuis maintenant près d'un an et demi, une page facebook utilise l'image de Penmarc'h à des fins douteuses. Si dans un premier temps son objectif fut de nuire par tous les moyens possibles à l'équipe menée par Raynald Tanter, il semble que la défaite de celui-ci n'ait pas calmé les esprits de ses administrateurs. Depuis quelque temps les attaques et autres caricatures contestables ont été dirigées vers vos administrés auxquels vous devez la sécurité et la sérénité.

Nous vous savons très prompts à réagir aux publications postées sur les réseaux sociaux puisque vous avez même intenté, il y a quelques mois, une procédure à l'encontre d'un membre de notre équipe.

Étonnamment vous restez muette et n'avez, à aucun moment, cherché à défendre d'honnêtes Penmarc'hais injustement traînés dans la boue.

Doit-on comprendre que les pouvoirs de police dont vous jouissez sont exclusivement destinés à museler les 7 élus de la minorité municipale ou comptez-vous intervenir pour faire de Penmarc'h une commune bienveillante et solidaire, comme vous l'aviez promis durant votre campagne ?

Mme Gwenola LE TROADEC lui répond qu'elle ne peut pas répondre à ça car elle ne sait pas de quoi il parle du fait qu'elle n'est pas sur les réseaux sociaux.

M. Jean-Paul STANZEL dit que si le cas évoqué relève du pénal, il conseille de porter plainte.

M. Raynald TANTER dit noter cette « non-réponse ».

M. Raynal TANTER pose la seconde et dernière question :

- 2. De nombreux Penmarc'hais sont en profond désaccord et désapprouvent certains aménagements menés au Ster, principalement la fermeture de nombreux accès, la suppression de toutes les poubelles et des porte-vélos. Ces décisions ont d'ailleurs été prises hâtivement et sans concertation avec la population. Il serait bon que cette dernière puisse s'exprimer, dans le respect de votre promesse électorale, à promouvoir une démarche d'écoute, de dialogue et de concertation.

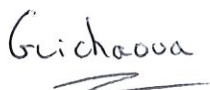
La minorité insiste sur sa désapprobation quant aux fermetures d'accès au Ster.

La question n'étant plus dans son contexte car prévue pour être posée au mois de juin en début de saison, Mme Gwenola LE TROADEC met fin à la séance. Car les conclusions de ces actions ont été appréciées et ont été évoquées en début de séance.

Madame le Maire remercie l'assemblée d'avoir participé à ce Conseil.

La séance est close à 20 h 19.

La secrétaire de séance,



Estelle GUICHAOUA

La Maire,



Gwenola LE TROADEC

